



CABINET Maître Antoine BUANDEKU'A-KOY



- ✓ Me Antoine BUANDEKU'A-KOY
- ✓ Me Guillaume MANJOLO
- ✓ Me José NGALAMULUME
- ✓ Me Fifi TEMBO
- ✓ Me Oscar MUAMBA M
- ✓ Me Paulin NEMWANDJAREM
- ✓ Me Monique NGONDO

- ✓ Me Jean Marie LISAMBA
- ✓ Me Luc NGADI
- ✓ Me Joseph NGOMO
- ✓ Me Patricien KIZEMBA
- ✓ Me Stéphane BALEKE
- ✓ Me Francis MAKENGA
- ✓ Me Paulin KANULAMBI

(Tous) Avocats au Barreau près la Cour d'Appel de Kananga

N/REF. 2/17CAB-ABK/ABK/KGA/2019

Kananga, le 09/07/2019

Requ le 09.07.2019

[Signature]

OBJET : Plainte à charge de la Direction de Région Nord SNCC prise en la personne de Monsieur MATO ALFRED, Directeur DRN
Doss. Wagons N° 14310-0 ; 14286-8 ; 14302-9 et 14308-7

A Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel du Kasai Central de et à KANANGA

Monsieur le Procureur Général,

Les sieurs MPUTU Trésor, MBUYI Tito et KAYEMBE KONGOLO, respectivement demandeurs et évacuateurs de produits agricoles dont je suis conseil. Ont l'honneur de venir respectueusement auprès de votre autorité judiciaire, vous adresser la présente dont l'objet en concerne et de vous exposer ce qui suit :

En effet, Monsieur le Procureur Général, les sieurs sus identifiés exercent leurs activités d'évacuation de produits agricoles des gares ci-après : d'Ilebo à Bakuakenga (Province du Kasai) et Beya Buanga à Beneleka (Kasai Central) à destination soit Kananga, soit de Muena Ditu en vertu d'un contrat de transport signé avec la Société Nationale de Chemin de Fer au Congo (SNCC) qui a le monopole de transporter les marchandises par voies ferrées, en vue de nourrir les populations non seulement de la Ville de Kananga, mais également celles de la Ville de Muena Ditu (Lomami Province soeur).

A cet égard, mes clients au mois de juillet 2018, sollicitèrent et obtinrent auprès de la Société, les Wagons pour charger leurs produits agricoles de Mweka (Kasai) à destination Muena Ditu (Lomami) via Kananga (Kasai Central). Curieusement et contre toute attente, le 06 Juillet 2019, une année plus tard, les Wagons arrivèrent à Kananga pour Muena-Ditu. Voilà l'étonnant ce que la marchandise arrive à Kananga, en transit, le transporteur alors la SNCC pris en la personne de Alfred MATO, Directeur de Région Nord, au lieu de laissez-passer les Wagons loués conformément au contrat

signé en bonne et due forme, vers la gare de destination (Muena -Ditu), le sieur Directeur les culpable frauduleusement au préjudice de propriétaires alors mes clients sans motif plausible.

C'est pourquoi Monsieur le Procureur Général, mes clients vous saisissent et vous demandent de bien vouloir vous impliquer dans cette affaire aux fins qu'ils recouvrent leurs droits les plus légitimes empiétés et décourager le comportement de cet Indivique.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de leur considération distinguée.

Pour les clients

Leur conseil


Me Antoine BUANDEKU A-KOY

Avocat-Conseil/ONA 1168

